

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear  
within the text. Whenever possible, these have  
been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.

Additional comments:  
Commentaires supplémentaires: Page 309 comporte une numérotation fautive: p. 30.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
  - Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
  - Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
  - Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

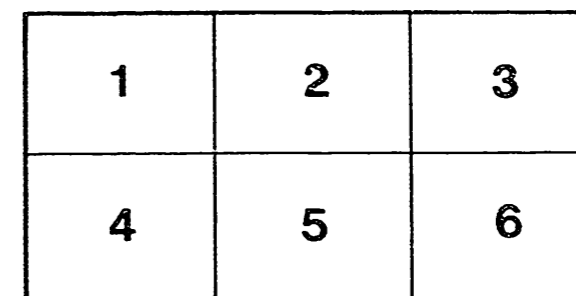
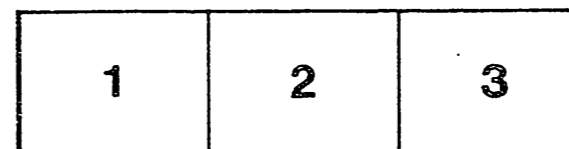
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

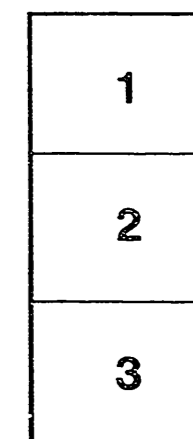
Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



# BULLETIN

---

A Rome, à Paris et dans beaucoup de grandes villes de l'ancien et du nouveau monde, la jeunesse catholique a célébré avec un éclat extraordinaire, les fêtes du centenaire de Saint-Louis de Gonzague.

\* \* \*

Par billet de la secrétairerie d'Etat, le Souverain Pontife a daigné nommer préfet des archives du Vatican S. G. Mgr Ciasca, de l'ordre des augustins, préconisé au Consistoire du 1<sup>er</sup> juin archevêque titulaire de Larisse.

Sa Sainteté a daigné également, par billet de la secrétairerie d'Etat, nommer secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en remplacement de S. G. Mgr Dominique Jacobini, promu à la nonciature apostolique de Lisbonne, S. G. Mgr Ignace Persico, archevêque titulaire de Damiette et secrétaire de la Congrégation spéciale de la Propagande pour les affaires de rite oriental.

\* \* \*

Depuis plusieurs jours, dit *L'osservatore Romano*, il court sur la marche de l'administration des biens du Saint-Siège, des informations et des appréciations faites sans connaissance de l'affaire, et dont des journaux, de toute couleur se sont fait l'écho.

Nous croyons donc opportun de déclarer que des agissements personnels, dont il est résulté des conséquences dommageables, ayant été constatés dans le fonctionnement de la dite administration, le Saint-Père, par un *motu proprio* du 30 avril de l'année courante, a décidé que la commission cardinalice, à laquelle on aurait dû référer dans le passé au sujet des affaires de plus grande importance, pour qu'elle donnât son vote consultatif, aura dorénavant l'administration directe du patrimoine du Saint-Siège.

En outre, Sa Sainteté, aussi, par un *motu proprio* ultérieur supprimé le poste de commissaire pour cette administration.

La commission cardinalice a donc reformé l'organisation, qui dépend d'elle, et elle procède à l'examen attentif et consciencieux de la gestion passée.

\* \* \*

Un nouvel attentat contre la liberté des cultes et la liberté de conscience vient de se commettre à Salses (Pyrénées-Orientales). Voici ce que l'on écrit de cette localité à l'*Eclair* de Montpellier :

Vers le commencement de mai, une veuve malade, qui restait chez ses beaux-parents (malheureusement irréguliers), voulut recevoir les sacrements ; elle fit un effort et demanda, comme faveur, à l'une de ses amies, de la recevoir chez elle au moins pendant une après-midi, afin de pouvoir, dans cette demeure provisoire, recevoir le saint viatique. L'amie agréa cette demande. M. le curé se rendit auprès de la malade, lui porta le saint viatique et lui recommanda de prendre ses mesures assez habilement pour n'être pas privée de la sépulture ecclésiastique. Le soir de ce même jour, elle rentra chez ses beaux-parents.

Depuis, l'état de sa maladie n'a fait que s'aggraver. Le 12 mai au soir, sentant que son état empirait, elle désigna deux de ses amies pour mander M. le curé. Le vénérable pasteur accourut aussitôt. Mais, sur la porte, il fut arrêté par le beau-père de la malheureuse fille, qui lui dit :

—Qui vous a dit de venir ? Vous n'entrerez pas !...

Le prêtre eut beau dire qu'il était appelé par la moribonde, qui voulait recevoir les derniers sacrements, rien n'y fit.

En présence d'une vingtaine de personnes environnant le lit, parmi lesquelles se trouvaient les *filles du maire*, M. l'abbé de Casamajor fut appelé de nouveau par la malade. Mais le beau-père s'y opposait toujours, malgré l'insistance de toutes les personnes qui assistaient à cette pénible scène.

Pendant ce temps, la belle mère, armée d'un gros bâton, menaçait M. le curé. Sa belle-sœur dut arrêter son bras, et simultanément elle dit à son frère : —Mais vous n'y pensez pas ! que faites-vous donc ? Vous avez tort d'empêcher ainsi le curé d'aller près de la malade ; n'ajoutez pas une action plus grave à ce que vous avez déjà fait.

—Non, il n'entrera pas, répondit le beau-père.

—Eh bien ! monsieur, dit alors M. le curé, je me retire en constatant devant toutes ces personnes que vous empêchez le ministre du culte d'exercer librement ses fonctions. Et je vais tout de suite chez M. le maire afin de lui demander l'intervention nécessaire. J'espère bientôt revenir et pouvoir consoler une mourante à laquelle vous auriez bien dû épargner des scènes aussi pénibles.

M. le curé descendit l'escalier. Devant lui passa la fille du maire ; elle allait avertir son père de ce qui se passait.

Accompagné de trois honorables témoins, MM. Simon Castang, Henri Calmon et Joseph Bertrand, M. le curé alla frapper inutilement chez M. le maire. S'était-il dérobé ?

Ayant aperçu le citoyen Parazols, l'adjoint, dans le café Saury, nos amis l'appelèrent. Ils lui dirent :

“—Nous vous prions, au nom de la loi, dont vous êtes le représentant en l'absence du maire, de faire respecter la liberté d'une mourante et le libre exercice du culte.”

Le citoyen Parazols fit cette réponse, en parfait opportuniste et libre-penseur :

“ Je me garderais bien d'intervenir, ni pour, ni contre. (*Sic.*)

“—Mais, monsieur l'adjoint, il nous est impossible d'avoir recours à d'autres qu'à vous. Vous représentez le gouvernement et devez agir. Nous ne pouvons, à l'heure actuelle, recourir au juge de paix de Rivesaltes.”

Et, de plus en plus cynique, le sieur Parazols de répondre :

“—Eh bien ! je me refuse à une intervention quelconque (!!!).

“—J'en prends acte, répondit M. le curé, qui dut se retirer devant tant de cynisme.”

Le surlendemain, la veuve était morte ! Naturellement, on lui fit des obsèques civiles, au grand plaisir des singuliers représentants de l'autorité, trop heureux de profiter de l'occasion pour manifester leurs opinions anticléricales.

Tels sont les faits dans leur simplicité. Nous les garantissons d'une authenticité absolue et mettons au défi qui que ce soit de les démentir.

**Mansi R. P. Jos. Aerarium** evangelicum, hoc est Evangelorum totius anni elucidationes etc Editio nova curis Z.C. Jourdain, 2 forts vol. in-4.....\$7.50

**Les livres saints et la science**, leur accord parfait par l'abbé Moigno, 1 fort vol. in-12.....\$1.00 relié \$1.25

# LES PSAUMES DU BREVIAIRE

(suite.)

## PSAUME XXVI.—DOMINUS ILLUMINATIO MEA

Dans ce cantique, composé assemblablement durant la persécution de Saül et, si nous en ayons le titre des Septante et de la Vulgate, avant l'onction royale dont il est parlé (II Rois II, 4), David exprime toute sa confiance en Dieu et son désir d'habiter auprès de lui. Au ton triomphal du début succède bientôt le ton plus simple et plus humble de la supplication. Toutefois ce changement d'allure ne justifie pas l'opinion de ceux qui prétendent que le psaume actuel a été formé de deux chants, d'abord distincts, puis juxtaposés, enfin réunis. Les deux parties du cantique, écrites peut être à quelque intervalle l'une de l'autre, traitent le même sujet : la confiance en Dieu dans les tribulations. La première (1-6), comme on l'a justement remarqué, est le chant de la confiance triomphante, la seconde (7-14) le chant de la confiance suppliante.

En se plaçant sous la protection du Seigneur, David n'a rien à craindre ; les ennemis qui l'ont attaqué sont tombés ; aussi, seul devant une armée entière, ne tremblerait-il pas (1-3). Son unique désir est d'habiter auprès de l'arche, là, il sera à l'abri et pourra constamment remercier et louer le Seigneur (4-6). Que dans la tribulation présente, Dieu écoute sa prière, qu'il ne le délaisse pas dans l'abandon où il se trouve (7-10) ! (Qu'il ne le livre pas à ses ennemis ! Celui en qui il se confie le conservera en vie et le comblera de biens (11-14).

PARAPHRASE.—1<sup>er</sup> Partie. Chant de la confiance triomphante (1-6).

<sup>1</sup> Le Seigneur est ma lumière et mon salut ; que craindrai-je ? Le Seigneur est le protecteur, le rempart de ma vie : de qui aurai-je peur ? <sup>2</sup> Quand les méchants qui veulent nuire s'approchent de moi, fondent sur moi pour manger mes chairs, me dévorer, quand ils viennent ceux qui me persécutent, eux, mes ennemis ont été affaiblis, ont chancelé et sont tombés. <sup>3</sup> Si des camps entiers s'établissent contre moi, mon cœur ne craindra pas ; si un combat s'élève contre moi, alors même j'aurai confiance.

<sup>4</sup> L'unique chose que j'ai demandée au Seigneur, je la redemanderai : c'est d'habiter dans la maison du Seigneur, tous les jours de ma vie, pour jouir des amabilités du Seigneur, de sa familiarité, selon l'hébreu, et visiter son temple, contempler avec bonheur son sanctuaire. <sup>5</sup> Car il m'a caché dans son tabernacle : dans les mauvais jours il m'a mis en sûreté dans le secret de son tabernacle. <sup>6</sup> Il m'a élevé sur un rocher, m'a placé dans une citadelle inaccessible ; et maintenant il a élevé ma tête, ou selon le

S

pi  
da  
"i  
me  
ne  
ga  
je  
var  
ton

A  
lun  
qui,  
Dom  
prêt  
tribu  
Dieu  
Tonj  
vé le  
plus  
rien ;  
de se  
dans  
milia:  
divine  
immo  
tion d

Que  
pitié e  
cherch  
ne l'al  
droite !  
dans la

texte original, ma tête s'élèvera au-dessus de mes ennemis. J'ai entouré son autel dans son tabernacle, j'ai immolée des victimes avec des cris de joie, j'ai offert un sacrifice d'action de grâce au son des trompettes: je chanterai et je dirai des hymnes au Seigneur.

2<sup>e</sup> Partie. Chant de la confiance suppliante (7-14).

<sup>7</sup> Ecoutez, Seigneur, ma voix qui vous invoque, le cri que je pousse vers vous; ayez pitié de moi et exaucez-moi. <sup>8</sup> Mon cœur vous a parlé, mon visage, mes yeux vont ont cherché; je chercherai votre face, Seigneur. La meilleure traduction de l'hébreu semble être celle-ci: Puisque vous avez commandé: " Cherchez mon visage," mon cœur vous dit: " Je le chercherai, Jéhovah." <sup>9</sup> Ne détournez pas de moi votre visage; ne vous éloignez pas dans votre colère, de votre serviteur. Soyez mon aide, ne me délaissez et ne me dédaignez pas, ô mon Dieu, mon Sauveur. <sup>10</sup> Car mon père et ma mère, mes plus proches parents m'ont abandonné; mais le Seigneur m'a recueilli ou me recueillera.

<sup>11</sup> Prescrivez-moi, Seigneur, une loi pour suivre votre voie, d'a près l'hébreu, montrez-moi, Seigneur, votre voie, et dirigez-moi dans le droit sentier à cause de mes ennemis, pour les confondre. <sup>12</sup> Ne me livrez pas au pouvoir ou à la fureur de ceux qui m'oppriment, car des témoins iniques ou menteurs s'élèvent contre moi, ne respirant que la violence, suivant le texte hébraïque; la Vulgate porte: et l'iniquité a menti contre elle-même. <sup>13</sup> Je crois que je verrai les biens ou la bonté du Seigneur dans la terre des vivants. <sup>14</sup> Attends le Seigneur, ô mon âme, agis avec courage; que ton cœur soit ferme; attends avec confiance le Seigneur.

APPLICATIONS LITURGIQUES.—1<sup>o</sup> Premier psaume du nocturne du lundi, ce cantique exprime très bien les sentiments du chrétien qui, entouré d'ennemis, se confie en Dieu, le protecteur de sa vie: *Dominus protector vitæ meæ* (antienne). D'un ton triomphal, le prêtre proclame avec le psalmiste qu'au milieu des ténèbres de la tribulation et des plus grands dangers il ne craint pas. Puisque Dieu est sa lumière, son salut, son défenseur, que craindrait-il? Toujours ses adversaires ont chancelé et sont tombés; ils ont trouvé leur ruine dans l'acte même de leur agression. Des combats plus rudes encore lui seront ils livrés à l'avenir, il ne redoutera rien; toujours il espérera en Dieu. Son unique désir, le seul objet de ses vœux, c'est d'habiter tous les jours de sa vie auprès de Dieu, dans sa demeure, de l'y visiter souvent, d'y jouir de sa douce familiarité et de son intimité. Dans cet abri et sous la protection divine, il sera en sûreté contre les attaques de ses ennemis; il immolera avec joie et bonheur au saint sacrifice une hostie d'action de grâce et il chantera les louanges de son protecteur.

Que dans le danger présent Dieu écoute sa prière, le prenne en pitié et l'exauce; qu'il jette un regard favorable sur celui qui le cherche et lui envoie son secours puissant; qu'il ne le repousse et ne l'abandonne pas! Qu'il dirige toujours ses pas dans la voie droite! De plus grands bienfaits encore lui sont réservés au ciel, dans la vraie terre des vivants. Cet espoir ferme et assuré et la

pensée d'être ici-bas sous la protection divine seront pour lui dans les luttes de la vie un puissant encouragement.

2° David poursuivi par Saül n'était il pas la figure de Jésus-Christ dans sa Passion ? La situation des deux persécutés offre de frappantes analogies. Au tribunal des princes des prêtres (Matt., xxvi, 60 ; Marc, xvi, 56) comme à la cour de Saül, des témoins subornés accusent un innocent ; mais leurs témoignages ne concordent pas et ainsi *mentita est iniquitas sibi* (antienne du Vendredi-Saint). Comme David, Jésus était abandonné de ses proches, et si sa mère était debout au pied de la croix, son Père céleste le délaissait, du moins en apparence. Au psaume xxi qui précède immédiatement aux Ténèbres du Vendredi-Saint, Jésus s'était plaint amoureusement de cet abandon ; ici, il est rempli d'espérance en Dieu. Il chante triomphalement avec le psalmiste les admirables effets de sa confiance et à l'heure où ses adversaires fondent sur lui pour le dévorer, à l'heure où une armée d'ennemis l'entoure, à l'heure de la lutte suprême, il ne tremble pas. Il demande seulement que Dieu entende sa prière, jette sur lui un regard favorable, vienne à son aide et le conduise dans la terre des vivants. L'assurance d'être exaucé et d'obtenir le secours de son Père l'encourage à supporter patiemment les tourments de la Passion.

Mais ses bourreaux ont dévoré sa chair ; le voilà couché dans le tombeau. Il semble que sa demande n'a pas été entendue et que son ferme espoir a été déçu. Perdra-t-il donc confiance ? Non. Le verset 13, qui sert d'antienne au Samedi-saint, nous fait connaître les sentiments du Sauveur au sépulcre. Il sortira du tombeau, reviendra à la vie et jouira au ciel des biens du Seigneur. Toute sa vie et au milieu même des épreuves de la passion, qu'a-t-il désiré et recherché, sinon rentrer dans les tabernacles éternels et y offrir chaque jour un sacrifice d'action de grâce et de louange ? Son vœu va être rempli et c'est au moment où ses adversaires paraissent l'emporter, que Dieu montrera plus manifestement qu'il le protège et le défend. Dieu le recueillera dans le danger présent, parce qu'il a recherché son visage ; il lui montrera le droit sentier de la vie pour combler de confusion ses ennemis. Un chant de triomphe est donc justement placé sur ses lèvres reconnaissantes.

À la fête du saint Suaire, l'antienne est étrangère au texte du psaume ; néanmoins, le sens est évidemment le même qu'au Samedi-saint. Notre-Seigneur enseveli dans les plis du suaire exprime sa confiance en son Père et demande protection et secours. Que Dieu le ramène dans le sentier de la vie pour la honte de ceux qui l'ont fait mourir !

3° L'antienne du Samedi-saint est répétée à l'office des défunts. Au sortir de ce monde, avant de paraître au tribunal de son juge, l'âme chrétienne ne saurait avoir des sentiments meilleurs que ceux de Jésus-Christ dans le tombeau. Au milieu des ténèbres de la mort qui l'entourent, sa confiance repose en Jésus-Christ qui est sa lumière, sa défense et son sauveur. Avec un pareil protecteur que craindrait-elle ? Toujours, les ennemis qui l'ont attaquée durant sa vie mortelle ont faibli et chancelé ; dans le nouveau et

dernier assaut qu'elle va subir, la confiance ne l'abandonne pas. Sur terre, son unique désir était d'habiter éternellement dans la maison du Seigneur et d'y jouir de son amitié. Celui qui l'a protégée dans le passé remplira le vœu de toute sa vie ; en présence de ses adversaires, elle pourra lever la tête et chanter joyeusement dans la céleste patrie les louanges de son protecteur. Cependant des accusateurs, des faux témoins, des calomnieurs l'accompagneront au tribunal de Dieu (Apoc., xii, 60). Seule, sans avocat et sans défenseur, que leur répondra-t-elle ? Que le Seigneur ait pitié de son isolement et ne détourne pas d'elle son visage ? Elle a cherché à voir sa face adorable ; qu'il la lui montre et dirige sa voie vers le ciel à la confusion du démon ! Oui, elle l'espère, elle expérimentera les bontés de Dieu, jouira de ses bienfaits dans la véritable terre des vivants, avec les immortels ; sa vie et son bonheur seront éternels. Ce ferme espoir ne sera pas frustré.

(A suivre.)

E. MANGENOT,

Professeur d'Écriture Sainte.

## PRONES LITURGIQUES

### DIX-SEPTIÈME INSTRUCTION

#### SOMMAIRE :

I. MESSE. Étymologie de ce mot.—II. Messe solennelle ou grand-messe, haute ou basse. Messe pontificale, capitulaire, conventuelle. Messe de paroisse.—III. Heure de la messe.—IV. Préparation du prêtre.—V. Aspergion et procession.

1. Voilà bien des instructions, mes Frères, que nous vous avons adressées sur la liturgie, et cependant nous n'avons pas encore touché l'objet proprement dit de la liturgie. Nous vous avons parlé des prêtres, des églises, des vêtements sacerdotaux, des vases sacrés, des autels, du chant, des cloches, des cérémonies en général. Mais tout cela, ce n'étaient que des préliminaires, des avant-propos du grand acte liturgique, de l'acte par excellence, à l'accomplissement duquel toutes ces choses sont appelées à concourir.

Aujourd'hui nous aborderons notre sujet, le sujet principal de ces instructions. Restés jusqu'ici dans le vestibule, nous allons entrer dans le temple, ou plutôt dans le sanctuaire, dans le saint des saints, pour contempler, pour étudier, pour adorer les merveilles divines qui s'y accomplissent.

On a donné au sacrifice eucharistique divers noms, selon le temps et les lieux. Celui de *messe* a prévalu depuis bien des siècles dans l'Eglise latine. Nous croyons que ce mot vient du latin *missa*



ou *missio*, renvoi. parce que dans cette action divine se faisait un double renvoi, d'abord des infidèles, des catéchumènes et des pénitents, après l'évangile ; et puis des fidèles eux-mêmes après que le sacrifice était terminé. "*Ite, missa est*, disait le diacre alors, comme aujourd'hui, en se tournant vers l'assemblée, quand le prêtre et les fidèles avaient communié, allez, le sacrifice est accompli, vous pouvez retourner en vos demeures."

II. La messe est toujours la même quant au fond et quant à l'essence. Elle n'en a pas moins reçu diverses dénominations, en raison des différences de temps, de lieu où elle est célébrée, de rites accidentels, d'appareil extérieur dont elle est accompagnée. Il y a la messe haute ou solennelle ou grand-messe ; la messe basse ou non chantée. Il y a la messe pontificale, capitulaire, conventuelle, selon qu'elle est solennellement dite par un évêque, ou dans un chapitre ou dans une communauté. Il y a enfin la messe de *paroisse*, c'est-à-dire celle qui est célébrée dans l'église paroissiale, par le pasteur ou par un prêtre chargé de le représenter, au nom et à l'intention de tous les fidèles de la paroisse. C'est à cette messe que se font les annonces, les prières publiques et le prône.

La messe de paroisse ! Ah ! quelle belle et salutaire institution que celle-là ! La messe de paroisse ! C'est là que le pasteur parle à ses brebis, *vocem ejus audiunt* ; c'est là qu'il les instruit, c'est là qu'il les reprend, c'est là qu'il les encourage. C'est là, dans des entretiens intimes, qu'il leur ouvre son cœur ; c'est là, par des paroles pleines de bonté et de paternité, qu'il leur inspire amour et confiance. C'est là qu'il leur enseigne les voies du salut, qu'il apprend aux parents à élever chrétiennement leurs enfants, aux enfants à aimer et à respecter leurs parents.

La messe de paroisse ! C'est là que l'on forme véritablement une famille, parents, amis, voisins, tous réunis sous le regard de Dieu et sous la main du pasteur. Là, on n'est point en pays étranger, on est chez soi. Là, on prie les uns pour les autres, on s'édifie mutuellement, on recommande à Dieu les malades, les vieillards, les justes et les pécheurs, les besoins de l'église, les nécessités de la patrie. S'il suffit, d'après Jésus-Christ, d'être deux ou trois réunis en son nom, pour qu'il soit au milieu de nous et nous exauce, que ne devons-nous pas attendre des vœux d'une paroisse offerts ainsi à Dieu d'un commun élan et par la voix autorisée et fervente de son curé !

Mais, hélas ! qui assiste à la messe de paroisse (je parle des grandes villes où les messes sont nombreuses dans chaque église et où l'on peut choisir les plus courtes) ? Qui entend la voix des pasteurs ? Quelques âmes simples à peine, honnêtes, dévouées. Le reste, à l'affût des offices les plus brefs, semble fuir le pasteur et ses légitimes avertissements ; le reste croit avoir accompli toute justice en assistant à une messe rapide, d'où toute instruction, toute exhortation est bannie. Faut-il s'étonner après cela de l'ignorance qui règne chez la plupart des chrétiens, et de l'indifférence, de la tiédeur dans lesquelles ils vivent ? Restaurer dans une église la messe de paroisse et y attirer le peuple, ce serait le plus grand

bien qu'un prêtre puisse accomplir. Mais il faudrait que les fidèles le secondassent dans cette œuvre, il ne saurait l'accomplir tout seul.

III. A quels jours et à quelles heures peut-on et doit-on offrir le saint sacrifice de la messe ? On peut l'offrir tous les jours, excepté le vendredi saint. On doit l'offrir les dimanches et tous les jours de fête, si du moins on a charge d'âmes, c'est-à-dire si l'on est préposé au service d'une église ou d'un diocèse.

Aux premiers siècles de l'Eglise, durant les persécutions, les fidèles se réunissaient plus rarement qu'ils ne le firent dans la suite. Et cependant, dès les temps apostoliques, ils avaient un jour fixe et déterminé pour s'assembler en vue du divin sacrifice et de la communion. C'étaient comme aujourd'hui le jour d'après le sabbat, c'est-à-dire le dimanche, *una sabbati*. Ils se réunissaient également les jours de fête, sans crainte des périls auxquels les exposaient ces réunions. Plus tard, ils ajoutèrent aux dimanches et aux fêtes les mercredis, vendredis et samedis, comme l'attestent Tertullien, saint Basile, saint Epiphane et saint Jean Chrysostome. Enfin, quand la paix fut rendu à l'Eglise, c'est-à-dire au iv<sup>e</sup> siècle, le saint sacrifice de la messe fut célébré tous les jours, et les fidèles étaient heureux d'y assister.

L'Eglise exhorte les prêtres à célébrer chaque jour ; les exemples des saints prêtres ou Pontifes les y encouragent également ; les auteurs spirituels, l'auteur de l'*Imitation* en particulier, les pressent d'accomplir journellement ce pieux office. Quoi de plus touchant et de plus persuasif sur ce point que ces paroles qui terminent le v<sup>e</sup> chapitre du VI<sup>e</sup> livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* ? "Quand le prêtre célèbre, il honore Dieu, il réjouit les anges, il édifie l'Eglise, il aide les vivants, il procure le repos aux morts, et il se rend lui-même participant de toutes sortes de biens."

Néanmoins il n'y a de précepte rigoureux de célébrer, même pour les pasteurs, que les jours où les peuples sont tenus d'entendre la messe. Hâtons-nous d'ajouter que pour la France, le pape Pie IX a renouvelé par son Encyclique *Amantissimi Redemptoris* l'obligation à tout prêtre ayant charge d'âmes d'appliquer la messe et par conséquent de la dire aux fêtes mêmes que le Concordat a supprimées.

A part la fête de Noël où tout prêtre peut dire trois messes, en mémoire des trois naissances de Notre-Seigneur, sa naissance éternelle dans le sein de son Père, sa naissance temporelle dans le sein de Marie, et sa naissance spirituelle dans les âmes, à part ce jour-là, et certains autres jours où pour des raisons et des nécessités particulières les évêques autorisent le *binage*, un prêtre ne peut dire chaque jour qu'une messe.

A quelle heure peut-il la dire ? Au temps des persécutions il n'y eut point d'heure fixe pour cette célébration. Les prêtres et les évêques se réunissaient quand ils le pouvaient, aux heures les moins compromettantes et les plus propres à tromper les regards investigateurs des tyrans, quelquefois le jour, plus souvent la nuit.

Mais quand le culte fut libre, on célébra la messe à la troisième

heure, c'est-à-dire à 9 heures, les jours de dimanche et de fêtes, heure à laquelle l'Esprit-Saint était descendu sur les Apôtres, au cénacle. Les jours de férie, c'est-à-dire pendant la semaine, à la sixième heure, à midi ; les jours de jeûne, à la neuvième heure, c'est-à-dire à 3 heures, et ce n'était qu'après la messe où tous les fidèles avaient communie qu'on rompait le jeûne ; enfin, pendant le Carême, ce n'était que vers le soir qu'on disait la messe et qu'on prenait son premier et unique repas. Depuis que le repas, même les jours de jeûne, a été placé à midi, l'Eglise a fixé pour la messe toutes les heures du matin, depuis l'aurore jusqu'à midi. Elle dispense même et assez fréquemment de cette loi, soit en avançant, soit en retardant l'heure où la messe peut être célébrée. Il y a dans nombre d'églises des messes avant le jour, comme il y en a après midi.

IV. La messe, étant une action si sainte, si auguste, exige de la part du prêtre certaines préparations. Je ne parle pas de l'état de grâce impérieusement commandé au prêtre, ainsi qu'au fidèle qui doit communier. La confession préalable deviendrait, pour celui qui doit célébrer, une nécessité, s'il n'était pas suffisamment pur pour accomplir les saints mystères. Saint Charles Borromée, malgré la sainteté de sa vie, se confessait tous les jours avant de monter à l'autel.

Le prêtre doit avoir récité *Matines* et *Laudes*. Ces prières, qui se disaient autrefois la nuit, rappellent les longues veilles qui préparaient les chrétiens à entendre la messe et à communier.

Le prêtre avant la messe doit avoir prié, nous venons de le dire, il doit aussi avoir fait oraison, c'est-à-dire avoir joint la prière mentale à la prière vocale. Quel plus beau sujet de réflexions pour lui, et quel plus puissant motif de recueillement que ce grand et admirable sacrifice qu'il va tout à l'heure offrir !

Outre ces préparations qu'on pourrait appeler éloignées, il y a encore pour le prêtre des préparations prochaines. Dans tous les missels, et aussi sur des cartons appendus au-dessus des prie-Dieu des sacristies, se trouvent des prières composées de quatre psaumes et de diverses oraisons auxquelles le prêtre n'est pas tenu, mais qu'il peut dire et avec fruit, selon sa dévotion et son loisir, *præparatio pro opportunitate sacerdotis facienda*. Qu'il serait à souhaiter que les occupations si multipliées du ministère sacerdotal permissent au célébrant la récitation de ces prières !

Mais ce n'est pas tout. En prenant chacun des vêtements sacrés nécessaires à la célébration de la messe, l'officiant dit une oraison analogue à chacun de ces ornements et exprimant le sens mystique ou symbolique qu'il rappelle.

Après cela, le prêtre prépare dans le missel tout ce qu'il doit lire, lave ses mains, qu'il lavera une seconde fois pendant la messe, *ad abstergendam omnem maculam*. *Lavabo*, etc. Tant il faut de pureté, non pas seulement, extérieure, mais intérieure surtout, pour célébrer le saint sacrifice !

Puis il prépare lui-même le calice, y met la patène avec une hostie, le purificateur, la palle, le voile et la bourse. Enfin, s'étant

couvert de sa barrette, et ayant pris le calice de la main gauche, il se rend à l'autel.

Le dimanche, la messe (nous parlons de la messe principale ou de paroisse) est précédée de l'aspersion et de la procession. Nous avons parlé de l'aspersion, en traitant de l'eau bénite. Il nous reste à dire un mot de la procession.

La procession a un double but : le premier de rappeler l'usage où étaient autrefois les prêtres d'asperger d'eau bénite non seulement l'intérieur du temple, mais encore les lieux environnants, les cimetières, les cloîtres attenants d'ordinaire aux églises et les monastères. Il en est resté quelque trace dans l'aspersion que le célébrant fait encore en parcourant l'église au commencement de la messe, et même en quelques endroits en faisant le tour de l'église ; le second but de la procession, c'est de figurer le voyage des saintes femmes au tombeau de Jésus Christ, le voyage des Apôtres et des disciples en Galilée où le Sauveur leur avait fait dire de se rendre après sa résurrection. C'est surtout pour le jour de Pâques qu'a été instituée cette procession ; mais comme tous les dimanches sont en quelque sorte une suite et un renouvellement du jour de Pâques, on a fait cette procession chaque dimanche, afin de rappeler et d'honorer la résurrection de Jésus-Christ.

Ces préliminaires de la messe, mes Frères, dont quelques-uns s'accomplissent hors des regards des fidèles, et d'autres sous leurs yeux et avec leur concours, doivent vous donner une haute idée de l'importance que l'Eglise attache au saint sacrifice, et du soin tout particulier avec lequel nous devons tous nous y préparer, prêtres ou fidèles. *Amen.*

---

## PARTIE LEGALE

---

### CURATELLE.

QUESTION.—Est-il nécessaire de faire enregistrer la curatelle à une substitution ?

RÉPONSE.—Non. La loi ne contient aucune disposition concernant un tel enregistrement, et il n'y a aucune raison grave à faire valoir en sa faveur. Il n'y a pas d'hypothèque légale sur les biens du curateur en faveur des appelés à la substitution. Le curateur n'administre pas, car c'est le grevé qui a la possession des biens substitués et qui les administre lui-même et pour *lui-même* (1).

Il est bien vrai que le curateur est le surveillant du grevé, mais il ne s'ensuit pas de là qu'il y ait lieu à l'enregistrement de la curatelle.

(1) Le grevé possède pour lui-même à titre de propriétaire, à la charge de rendre et sans préjudice aux droits de l'appelé. (C. C. Art. 944.)

## LIBELLE.

*Re Gosselin.*

M l'abbé Gosselin, rédacteur de la *Semaine Religieuse* de Québec, a publié dans son journal, le 14 mars 1891, un article au cours duquel il disait que le rédacteur du *Canada Revue* exerçait le métier d'empoisonneur public. Cette qualification lui était donnée parcequ'il mettait à la disposition de ses abonnés une bibliothèque qui contient les œuvres d'Alexandre Dumas, d'Emile Souvestre, de George Ohnet, de Richebourg etc.

Monsieur Filiatrault, rédacteur du *Canada Revue* poursuit alors criminellement monsieur l'abbé Gosselin pour avoir publié sur son compte un libelle faux, malicieux et diffamatoire. Le juge de la Cour de Police à Montréal considérant que l'article contenait un libelle (1), et que le plaidoyer de justification du défendeur "ne peut être fait que devant la cour du Banc de La Reine et nullement devant le juge d'instruction," a condamné monsieur Gosselin à subir son procès devant cette cour. L'accusation ayant, en conséquence de ce jugement, été soumise aux grands Jurés, ces derniers l'ont renvoyée à l'unanimité et accepté le plaidoyer de justification (2), décidant par là que l'article en question ne contient pas un libelle et qu'il a réellement été écrit dans l'intérêt public.

## JURISPRUDENCE.

## CAUSE IMPORTANTE.

Le procès Bidégaré qui a fait tant de bruit à Montréal s'est terminé le 3 Juin dernier.

Voici les faits :

E. Bidégaré, frère convers de la congrégation des Oblats, ayant abandonné leur maison de St-Sauveur de Québec, sous le prétexte qu'il n'y était pas traité comme il avait droit de l'être, refusa d'y retourner malgré les sommations de ses supérieurs qui, finalement, l'expulsèrent de la communauté.

Bidégaré intenta alors contre les défenseurs une action en re-

(1) "Le libelle," dit le juge en rendant son jugement "est la publication d'un écrit contre quelqu'un, de nature à lui nuire et l'exposer au mépris, à la haine ou au ridicule publics."

(2) Voyez *L'Acte de procédure criminelle*, Statuts Révisés du Canada, chapitre 174. Sec. 148.—Tout individu accusé d'avoir publié un libelle diffamatoire peut opposer comme moyen de défense que la chose diffamatoire était vraie, et qu'il était de l'intérêt public qu'elle fut publiée et le poursuivant pourra répondre à cette défense d'une manière générale, en la niant complètement.

Sec. 149.—Sans ce plaidoyer, on ne pourra s'enquérir en aucun cas de la véracité des faits imputés comme diffamatoires, qui seront articulés dans l'accusation ou la plainte, ni s'enquérir de la raison d'intérêt public en justification de la publication de ces faits.

couvrement des sommes par lui dépensées pour soins médicaux et pour d'autres objets. Par cette action il demandait de plus une pension pour le passé et pour l'avenir.

Cette action a été renvoyée avec dépens.

Le jugement reconnaît implicitement :

1<sup>o</sup> Que celui qui fait partie d'une société quelconque doit se soumettre aux règlements qui régissent cette société.

2<sup>o</sup> Qu'il peut en être expulsé s'il ne se conforme pas à ces règlements.

3<sup>o</sup> Qu'il n'a droit à aucune indemnité en conséquence de cette expulsion méritée.

Voici le texte même du jugement.

No. 1256 COUR SUPERIEURE (Montréal)

le 9 juin 1891

Présent : l'honorable juge Taschereau.

E. Bidégaré, demandeur,

rs

Les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée, défendeurs.

La cour ayant entendu les parties par leurs avocats respectifs sur le mérite de la présente cause, examiné la procédure, les admissions et toutes les pièces du dossier, entendu aussi les témoins interrogés cour tenante, et sur le tout délibéré :

Considérant que les défendeurs par leur contrat avec le demandeur, ne se sont engagés à le loger, nourrir, soigner et vêtir, comme frère convers, que dans une des maisons de leur communauté religieuse et ne se sont pas obligés à lui payer une pension alimentaire ou à lui faire donner des soins ailleurs :

Considérant que le défendeur a quitté et déserté, en l'absence de son supérieur légitime, le 1er février 1890, la maison de communauté des défendeurs à Saint-Sauveur de Québec, sans cause ni raison valable et a refusé d'y retourner depuis :

Considérant que le demandeur était bien traité, logé, nourri, vêtu et soigné dans la dite maison des défendeurs à Saint-Sauveur, y était dispensé de tout travail, conformément aux prescriptions des médecins, y recevait tous les soins et médicaments nécessaires par son état de maladie et qu'il pouvait requérir des défendeurs, et pouvait être et était de fait aussi bien, sinon mieux traité et soigné, que dans sa propre famille, où il s'est depuis réfugié ;

Considérant que par son acte de désertion, son refus de revenir à la maison des défendeurs et ses accusations calomnieuses, le demandeur s'est exposé à l'expulsion dont il a depuis été l'objet, qu'il a méritée comme mauvais religieux et que les défendeurs avaient le droit de prononcer contre lui ;

Considérant qu'en conséquence le demandeur n'a droit ni à la pension qu'il réclame pour le temps écoulé depuis sa dite désertion.

tion jusqu'à la date de l'action, ni à celle qu'il demande pour l'avenir, ni au recouvrement des sommes qu'il prétend avoir dépensées pour soins médicaux et autres objets.

Maintient les défenses et renvoie l'action avec dépens distracts à MM. Taillon, Bonin et Dufault, procureurs des défendeurs.

## Nouveau cours d'histoire naturelle.

ZOOLOGIE.—ANATOMIE.— ET PHYSIOLOGIE

ANIMALES, ouvrage rédigé conformément aux programmes officiels du 2 janvier 1885, pour l'enseignement de la zoologie dans la classe de philosophie et l'examen du baccalauréat ès-lettres, par Paul Maisonneuve, docteur en médecine, docteur ès-sciences naturelles, professeur à la faculté libre des sciences d'Angers. Ouvrage orné de 210 figures, 1 vol. in-8. . Prix : \$1.50

L'âme est l'universelle cause humaine,  
le principe de toutes nos activités.

CHAUFFARD.

L'épigraphe inscrite en tête de ce Manuel montre assez dans quel esprit il a été conçu ; et tout l'ouvrage peut être regardé comme le développement de l'idée qu'elle exprime.

Nous croyons en effet devoir faire dériver de l'âme elle-même toutes les activités de notre être, même celles qui appartiennent à la vie organique. Nous partageons donc l'avis des philosophes qui croient que l'âme tient sous sa dépendance aussi bien le fonctionnement de nos organes que les manifestations de l'intelligence. Aussi, suivant la magnifique doctrine de saint Thomas, considérons-nous l'être humain non comme un composé de deux entités absolument distinctes, mais plutôt comme le résultat de deux principes intimement unis, qui, se combinant et se pénétrant l'un l'autre, se prêtent un mutuel appui, et ne font qu'un en réalité.

—Le programme officiel d'Histoire naturelle pour la classe de Philosophie commence par une question d'ensemble sur les êtres VIVANTS EN GÉNÉRAL, qui tous présentent des traits communs d'organisation qui les rapprochent entre eux, tandis qu'ils les séparent nettement des êtres inorganisés. Nous en ferons l'objet d'une *Introduction*, laquelle a sa place naturellement marquée au début d'un cours sur la Zoologie et la Botanique.

Nous ne dirons rien ici du programme concernant la *Botanique* ; nous nous contenterons de renvoyer au *Traité* que nous avons consacré à cette partie de l'Histoire naturelle.

Quant à celui de Zoologie, il comprend deux ordres de questions,

les unes générales, sous ce titre : CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES ANIMAUX ; les autres plus spéciales, à savoir L'ANATOMIE ET LA PHYSIOLOGIE ANIMALES, appliquées surtout à l'Homme.

Les premières ont des limites très vagues et peuvent prêter à de longs développements, car elles embrassent les problèmes les plus graves que soulève l'Histoire naturelle. Nous n'avons pas hésité à donner à cette étude toute l'étendue qu'elle nous paraît comporter, en tenant compte à la fois de l'esprit du programme officiel et de l'âge des jeunes gens auxquels cet enseignement s'adresse.

L'étude des Animaux se présente en effet sous des aspects bien variés. Ainsi le problème de leur première apparition sur la terre soulève les questions de l'*Origine des espèces*, du *Transformisme*, etc. ; les rapports que présentent entre elles les différentes espèces au point de vue de l'organisation, conduisent à exposer les principes et les lignes essentielles de la *Classification*, et à indiquer, au moins à grands traits, les *Caractères des principaux types* ou embranchements. Mais l'Animal ne vit pas indépendant et isolé dans la nature ; il est fait pour se développer dans tel milieu, et il doit y rencontrer certaines conditions particulières sans lesquelles il ne tarderait pas à disparaître. Cette question des *Rapports de l'Organisme avec le Milieu* est d'un intérêt manifeste au point de vue de la philosophie de l'Histoire naturelle. En outre, l'Animal ne vit pas pour lui seul ; il doit remplir une autre mission plus importante même que celle de sa propre conservation, à savoir la conservation de son espèce, d'où la nécessité de consacrer un chapitre aux moyens qui assurent la *Reproduction* et le *Développement* des animaux. Or, les manifestations si variées de la vie animale, qui élèvent les êtres qui en jouissent sifort au-dessus des Organismes doués de la seule vie végétale, nepeuvent s'accomplir sans qu'une force particulière les dirige avec précision vers le but à atteindre : cette force, c'est l'*Instinct* ou l'*Intelligence*. Maintenant, si l'on veut pousser plus loin l'étude des êtres animés, il est nécessaire de pénétrer en quelque sorte dans la profondeur de leur organisme, pour étudier la *Substance vivante* même, afin de surprendre, si cela est possible, le mécanisme de la vie, étude dans laquelle on sera frappé de rencontrer tant de points de contact entre l'Animal et la Plante. Puis on verra comment cette substance vivante se dispose sous forme d'éléments variés, de dimension microscopique, pour constituer les *Tissus*, lesquels, combinés entre eux de mille manières, déterminent la forme et les fonctions de l'organisme. Enfin, il sera intéressant de constater que le mécanisme animal, si compliqué qu'il soit, dans lequel réside une force tout spéciale, la *Vie*, est soumis cependant aux lois qui régissent les êtres inorganisés, et que l'on peut, à un certain point de vue, le comparer justement à une machine dont la mise en mouvement et le fonctionnement offrent une application du principe, bien connu dans le monde physique, de la *Transformation des forces* ; mais que cette machine si merveilleusement combinée, après avoir fonctionné pendant un temps variable, s'use forcément, se détruit, et finit par rendre au monde minéral



les éléments chimiques qu'elle n'a cessé de lui emprunter sous une forme ou sous une autre, pendant toute la durée de son *Évolution*.

D'ailleurs, puisque ces graves problèmes, aujourd'hui plus que jamais, sont à l'ordre du jour dans les conversations et les discussions savantes, il n'est peut-être pas inutile de donner, à leur sujet, quelques principes, quelques notions essentielles, à des jeunes gens qui sont à la veille de quitter les bancs du collège.

Bien que ces questions, qui tiennent autant à la Philosophie qu'à l'Histoire naturelle, occupent la première partie du livre, le professeur décidera s'il n'est pas préférable d'en renvoyer l'examen après l'étude de la seconde partie, c'est-à-dire, de l'Anatomie et de la Physiologie spéciales : en suivant cette marche, l'élève se trouverait mieux préparé à aborder ces sujets d'un ordre plus élevé.

Pour ce qui regarde l'ANATOMIE et la PHYSIOLOGIE, nous avons voulu, sans sortir des limites d'un ouvrage élémentaire, mettre l'élève au courant de la science actuelle et de ses données les plus récentes. Nous avons, du reste, suivi le programme de près, mais en le complétant souvent, le programme n'étant qu'une sorte de canevas, une table où sont seuls indiqués les points principaux, autour desquels les parties secondaires doivent venir se grouper.

Quant aux NOTIONS d'ANATOMIE et de PHYSIOLOGIE comparées exigées par le programme, nous avons évité de les disperser, comme au hasard, dans le texte principal, consacré à la description de l'organisme humain. Elles sont placées en caractères plus fins, au bas des pages, au-dessous des parties correspondantes de l'anatomie humaine. De cette façon l'élève pourra à volonté, sans confusion, selon les exigences du moment, se borner à l'étude de l'Homme, ou au contraire lier cette étude à celle des principaux groupes du règne animal.

— Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'utilité considérable qu'offre la présence, dans les marges, de sous-titres indiquant l'objet du texte correspondant. Ce sont autant de points de repère qui fixent l'attention de l'élève, autant de jalons qui lui permettent, au moment voulu, de faire une révision rapide des matières déjà apprises.

Ajoutons enfin qu'un grand nombre de dessins intercalés dans le texte viennent en aide à l'intelligence des descriptions.

— Tel qu'il est, nous offrons ce modeste ouvrage à la jeunesse des collèges, trop heureux si, malgré ses défauts et ses imperfections, il est susceptible de développer en elle le goût de l'Histoire naturelle, de faire pénétrer dans son esprit des notions justes et précises sur l'admirable organisation des Animaux, de l'Homme surtout, en même temps que de lui révéler quelques-unes des grandes lois de la nature et de l'élever du même coup jusqu'à l'AUTEUR de toutes ces merveilles.

PAUL MAISONNEUVE.

Angers, 25 avril, 1885.

# CATALOGUE GENERAL

## ECRITURE SAINTE

Analyse logique et raisonnée des Epîtres de saint Paul, suivie de notes philologiques, d'explications et de considérations tirées des orateurs sacrés; par l'abbé J.-M. Péronne, 2 vol. in-8. \$3.00 reliés \$4.00.

Bernardini & Piconio opera omnia. Una primum in lucem edita, recognita diligenter, cum dissertatione prævia, 5 vol. in-8. \$6.25 reliés \$8.75

Bible, nouveau commentaire littéral, critique et théologique, avec rapport aux textes primitifs sur tous les livres des divines Ecritures, par M. le Dr D'Alliofi, prévôt de la cathédrale d'Augsbourg, ancien doyen de la Faculté de Théologie, ancien professeur de langues orientales à l'Université de Munich, etc., avec l'approbation du Saint-Siège et les recommandations des RR. et Ill. archevêques et évêques d'Allemagne, traduit de l'allemand sur la sixième édition, par l'abbé Gimarey, traduction avec le texte latin en regard, revue et approuvée par l'auteur. avec l'approbation de Mgr Villecour, huitième édition, augmentée de notes considérables approuvées par Mgr l'évêque d'Aulun, 8 volumes in-8. \$12.00 reliés \$16.00

Biblia sacra, vulgatæ editionis, sexti V et Clementis VIII Pont. Max. Jussa recognita atque edita juxta editionem, cura et studio Caroli Vercellone, an 1861, datam Romæ recensita ad amussim. Necnon ad auctoritate ordinarii canonice permissa. 2 vol. gr. in-8. \$3 00 reliés \$4.20

Biblia sacra juxta vulgatæ exemplaria et correctoria romana, denovo edita, divisionibus logicis analytique continua sensum illustrantibus ornavit, Aloisius Claudius Fillion, presbyter S. Sulpitii, in Majori Seminarie Lugnensi Scripturæ sacræ professor. Magnifique volume in-8., de près de 1,400 pages, orné de têtes de chapitres et lettres initiales, caractères très lisibles, *entièrement neufs*, imprimé sur beau papier teinté avec filets rouges \$2.50 relié \$3.50

Biblia sacra, vulgatæ editionis, fort vol. in-12 de 1400 pages, \$1.50 reliés \$2.00

Bibliorum sacrorum concordantiae, vulgate editionis, ad recognitionem jussu Sixti V Pontif. Max. bibliis adhibitam, recensitæ atque emendatæ, ac plusquam viginti quinque millibus versiculis auctæ insuper et notis historicis, geographicis, chronologicis locupletatæ. Cura et Studio F.-P. Dutripon, theologi et professoris, octava editio accuratissima exurgata. Un magnifique volume in-4 jesus de 1512 pages à 3 colonnes, sur papier vergé, renfermant la matière d'environ 20 vol. in-8 ord \$6.00 reliés \$7.50

Bossuet et la bible, étude d'après les documents originaux par le R. P. de la Broise S. J. 1 vol. in-8. \$1.75 relié \$2.25

Carême (le). explication des épîtres et évangiles, suivis d'instructions pour tous les jours de la sainte quarantaine; par l'abbé Bénard, 3 vol. in-8. \$3.75 reliés \$5.25

**Causeries sur l'ancien et le nouveau Testament;** par E. de Margerie, in-18 20c. relié 40cts.

**Chaîne d'or sur les Psaumes,** ou les psaumes traduits analysés, interprétés et médités à l'aide d'explications et de considérations suivies; par l'abbé J. M. Péronne, 3 vol in-8. \$5.00 reliés \$6.50

**Clef des épîtres de saint Paul.** Analyse raisonnée; par M. J.-M. Guillemon. prêtre de Saint-Sulpice. 2 vol in.12. \$1.50 reliés \$2.00

**Commentaires sur les Epîtres de saint Paul;** par A.-F. Maunoury, 5 vol. in-8. \$7.25 reliés \$9.75

**Epîtres de saint Paul aux Romains,** in-8. \$1.25 relié \$1.75

**Epîtres de saint Paul aux Corinthiens,** in-8, \$1.60 relié \$2.10

**Epîtres de saint Paul aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens et aux Thessaloniens,** in-8 \$1.60 relié \$2.10

**Epîtres de Saint Paul à Timothée, à Tite, à Philémon et aux Hébreux** in-8. \$1.60 relié \$2.10

**Epîtres catholiques de S. Jacques, S. Pierre, S. Jean et S. Jude,** in-8 \$1.25 relié, \$1.75.

**Commentaria in Scripturam sacram;** Cornelii a Lapide, 26 vol. in-4 à deux colonnes \$68.00 reliés \$83.60

**Commentaria in Scripturam sacram;** S. Lucas, S. Jnannes, S. Matthæum, S. Marcum; R. P. Cornelii a Lapide, 2 vol. in-4. \$6.00 reliés \$2,20

**Concordantiæ novæ SS. Scripturæ seu doctrina moralis et dogmatica, ordine alphabetico sacris Testamentorum codicibus desumpta;** par M. Mazon, in-8 \$2.25 relié \$2,75

**Cours élémentaire d'Écriture sainte,** à l'usage des grands séminaires; par l'abbé H. Rault, 3 vol. in.12. \$2.38 reliés \$3.13

**Cursus Scripturæ sacræ,** auct. Xav. Schouppe, S. J., 2 vol. in-8. \$2.00 reliés \$3.00

**David, roi, psalmiste, prophète,** avec une introduction sur la nouvelle critique par Mgr. Meignan archevêque de Tours in-8. \$1.88 relié \$2,38

**Divi Thomæ Aquinatis commentaria in omnes D. Pauli Apostoli epistolas,** 3 vol. in-8 \$4.00 reliés \$5.50

**Epistolarum B. Pauli Apostoli triplex expositio;** auctore R. P. Bernardino a Piconio, 3 vol. in-8. \$2,00 reliés \$3.50

**Epîtres (les) et Evangiles des dimanches et fêtes de l'année, expliqués et suivis d'instructions;** par M. l'abbé Bénard, 5 vol. in-8. \$6.25 reliés \$8.75

**Epîtres et Evangiles des dimanches, des fêtes et de toutes les fêtes de l'année avec des réflexions,** par M. l'abbé Janvier. Suivis de prières durant la sainte Messe, 1 fort volume in-18 relié 80 cts

**Evangile (l'), expliqué, défendu, médité, ou exposition exégétique, apologétique et homilétique de la vie N. S. Jésus-Christ, d'après l'harmonie des évangiles;** par M. l'abbé Dehaut, 4 forts volumes in-8. \$4 50 reliés \$6,50

**Evangelia dominicarum ac festorum totius anni, homilicis explanationibus secundum mentem S. S. patrum et catholicorum interpretum illustrata** auctore F.-X. Schouppe. S. J., 2. vol. in-8. \$2.50 reliés \$3.50

**La Bible dans l'Inde**; par Mgr de Harlez, in-12. 75 cts. relié \$1.00

**La Bible de tout le monde**, récits complets, historiques, poétiques et moraux de l'ancien et du nouveau testament par M. l'abbé Calas. 2 forts vol. in-12. \$2.00 reliés \$2.50

**La Bible et les découvertes modernes, en Palestine, en Egypte et en Assyrie**, par M. F. Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice, avec cent soixante cartes, plans et illustrations d'après les monuments, par M. l'abbé Douillard, cinquième édition. 4 forts vol. in-12 \$4.00 reliés \$5.00

**Bible illustrée ou récits de l'ancien et du nouveau testament à l'usage de la jeunesse**: traduction par M. le Chanoine Bourquard, 1 vol. in-12. cartonné 40 cts.

**La Cosmogonie mosaïque d'après les Pères de l'Eglise suivie d'études diverses relatives à l'ancien et au nouveau testament** par M. l'abbé F. Vigouroux prêtre de Saint Sulpice avec des illustrations, d'après les monuments par M. l'abbé Douillard. 1 vol. in-12 \$1.00 relié \$1.25

**La Sainte Bible, texte latin de la Vulgate, traduction française en regard avec deux introductions, l'une générale, l'autre particulière, et Commentaires théologiques, moraux, philologiques, historiques, etc., rédigés d'après les meilleurs travaux anciens et contemporains**, par MM. BAYLE, CLAIR, CRELIEN DRACH, FILLION, GILLET, LE HIR, LESÈTRE et TROCHON. Brefs de Pie IX et de Léon XIII, approbations et imprimatur de l'Ordinaire. 40 vol. gr. in-8. sur deux colonnes, \$60.00 reliés en 25 volumes \$75.00

*Prix des volumes vendus séparément;*

INTRODUCTION GÉNÉRALE :

—Tome I. Inspirat., Canon.	\$ 3.00
—Tome II. Archéologie, géog.	" 3.25
Le langage symbolique.	" 1.38
La genèse.	" 2.50
L'Exode et le Lévitique.	" 2.63
Les Nombres et le Deutéronome.	" 2.25
Josué.	" 70
Les Juges et Ruth.	" 90
Les rois, 2 vol.	" 5.50
Les Paralipomènes.	" 2.15
Esdras et Néhémias.	" 68
Tobie, Judith et Esther.	" 1.25
Le Livre de Job.	" 1.50
Les Psaumes.	" 4.13
Les Proverbes.	" 1.40
L'Ecclésiaste.	" 90
Le Cantique des Cantiques.	" 80
La Sagesse.	" 95
L'Ecclésiastique.	" 1.50
Introduction aux prophéties.	" 88
Isaïe.	" 1.50
Jérémie et Baruch.	" 2.35
Ézéchiel.	" 2.00
Daniel.	" 1.50
Les petits Prophètes.	" 2.88
Les Machabées.	" 1.80
Introduction aux Evangiles.	" 65
Saint Mathieu.	" 3.25
Saint Marc.	" 1.25
Saint Luc.	" 2.35
Saint Jean.	" 2.63
Synopsis Evangelica.	" 90
Les Actes des Apôtres.	" 2.00
Les Epîtres de Saint Paul.	" 4.25
Les Epîtres catholiques.	" 1.13
L'Apocalypse.	" 1.40
Oratio Manassé-Esdras.	" 25
Table hœmiletique ou Thesaurus biblicus.	" 2.50
Tables générales.	" 3.00
Atlas géographique et Atlas archéologique.	" 2.25

**Evangelia de communi sanctorum** explicationibus ad montem sanctorum natrum aliorumque interpretum dilucidata: par le P. F. X. Schouppe, S. J., in-8. \$1.25 relié \$1.75

**Evangelies des dimanches et fêtes de toute l'année**, explication du texte sous forme d'homélies, selon l'exposition des saints pères et des interprètes catholiques; par le R. Père F. X. Schouppe, S. J., 2 forts vol. in-12 de 628 pages. \$2.00 reliés \$2.50

**Evangile d'une grande mère** par Mme la comtesse de Ségur. 1 vol. petit in-4. illustré de 30 gravures sur bois \$2.50 reliure demi chagrin tranche dorée \$3.50

**Explanatio psalorum** qui juxta brevium romanum in officii communibus recitantur, ad mentem optimosum interpretum adornata, studio F. X. Schouppe S. J., in-12 \$1.00 relié \$1.25

**Explication des épîtres de saint Paul**, par une analyse qui découvre l'ordre et la liaison du texte; par une paraphrase qui expose en peu de mots la pensée de l'apôtre; par un commentaire; par le P. B. de Picquigny, 4 vol. in-12. \$1.25 reliés \$2.25

**Explication suivie des quatre évangiles**, par le docteur angélique Saint Thomas d'Aquin composée d'extraits des interprètes grec et latins, et surtout des saints Pères, admirablement coordonnés et enchaînés de manière à ne former qu'un seul texte suivi et appelé à juste titre "*La chaîne d'or*" édition où le texte corrigé par le P. Nicolaï a été revu avec le plus grand soin sur les textes originaux grecs et latins. Traduction nouvelle avec sommaires analytiques et notes exégétiques et historiques par M. l'abbé J. M. Péronne, 8 vol. in-12 \$12.50 reliés \$16.50

**Explication des évangiles** des dimanches et fêtes principales, extraite textuellement des homélies du Cardinal de la Luzerne; par l'abbé J. Mer-tian, 2 vol. in-1 2 \$1.00 reliés \$1.50

**Explication des évangiles** des dimanches et de quelques-unes des principales fêtes de l'année; par le cardinal de la Luzerne. 2 vol. in-8. \$1.50 reliés \$2.50

**Explication littérale et morale des épîtres et évangiles** des dimanches et des fêtes de l'année, des fêtes, de l'Avent et de tous les jours du carême, avec des notions liturgiques, où l'on expose la raison et les origines des cérémonies de l'Eglise catholique; par M. l'abbé A. Guillois, 2 gros vol. in-12, \$1.50 reliés \$2.00

**Histoire de l'ancien testament** révisée pour l'instruction et l'édification des fidèles par M. Jean Couturier ancien jésuite et curé de Lory. 2 forts vol. in-8. \$2.50 reliés \$3.50

**Homélies sur les Evangiles des dimanches** et des principales fêtes de l'année, par M. Thiébaud, docteur en théologie, 2 vol. in-8. \$1.25 reliés \$2.25

**Homélies sur les Evangiles** de tous les dimanches de l'année liturgique, selon la méthode des Pères, depuis Adolphe le Chartreux, par Mgr. Ricard, grd in-8 63 cts relié \$1.20

**Interprétation de l'Apocalypse**, renfermant l'histoire des sept âges de l'Eglise catholique; par B. Holzhauser Ouvrage traduit du latin et continué par le chanoine de Wuilleret, 2 vol. in-8 \$3.00 reliés \$4.00

**La Bible d'une grande mère** par Mme la Comtesse de Ségur 1 vol. petit in-4. illustré de 30 gravures sur bois \$2.50 reliure demi chagrin tranche dorée \$3.50

**La Sainte Bible**, contenant, 1. Le texte sacré de la vulgate; 2. La traduction française du R. P. de Carrière 3. La concordance générale et indicative de tous les livres saints; 4. Un synopsis évangélique ou concordance textuelle et complète des quatre évangiles; 5. Les commentaires de Ménochius; 6. Des préfaces nouvelles sur chacun des livres de l'ancien et du nouveau testament, et des notes historiques et théologiques, mettant continuellement le texte sacré en rapport avec les travaux et les découvertes de la science actuelle, par M. l'abbé Drioux, docteur en théologie, Vicaire général. Chanoine honoraire et ancien Professeur du Grand Séminaire de Langres. approuvée et recommandée par M. r. l'Archevêque de Bourges, Mgr. l'évêque de Saint-Claude, et plusieurs autres prélats, 6ème édition-8 forts vols in-8 \$9.00 reliés \$13.00

**La Sainte Bible**, contenant l'ancien et le nouveau Testament, avec une traduction française en forme de paraphrase et les commentaires de Ménochius; par le R. P. de Carrières, 8 vol. in-8 \$6.00 reliés \$10.00

**La Sainte Bible**, selon de Vulgate traduction en français, avec des notes contenant l'ancien et le nouveau Testament; par l'abbé J. G. Glaire, 4 vol. in-18 rel., \$3.25 On vend séparément.

**Le Nouveau Testament**, in-18 rel. 88c.

**Sainte (la) Bible**, traduction française avec commentaires, notes, dissertations, etc.; par l'abbé A. Arnaud. 4 vol. in-8 \$6.00 reliés \$8.00

**La Sainte Bible, vengée des attaques de l'incrédulité** par l'abbé du Clot, nouvelle édition par l'abbé Crampon 4 vol. in-8. \$5.00 reliés \$7.00

**La Sainte Bible**, traduite avec notes par M. l'abbé Glaire, seule approuvée par une commission d'examen nommée par le Souverain Pontife, nouvelle édition avec introductions commentaires et appendice par M. l'abbé Vigouroux 4 forts vol. in-8. gros caractères \$6.00 reliés \$8.00

**Le nouveau Testament**, se vend séparément \$1.50 relié \$2.00

**Le livre des Psaumes**, texte latin et traduction française, avec notes par M. l'abbé Glaire, avec introduction et quelques notes nouvelles par M. l'abbé Vigouroux, suivi des cantiques de Laudes et d'une table liturgique 1 vol. in-12 75cts relié \$1.00

**Le nouveau Testament de Jésus Christ**; par MM. Bourassé et Janvier, chanoines de Tours. 1 fort vol in-18 reliure-basane \$1.25 chagrin noir \$1.75

**Le nouveau Testament de N.-S. Jésus-Christ**, traduction nouvelle, avec introduction. sommaires et notes; par M. l'abbé A. Gaume. in-32 relié 90c.

**Le nouveau Testament et les origines du Christianisme**, études apologetiques par le R. P. J. Fontaine S. J. fort in-8. \$1.88 relié \$2.38

**Le nouveau Testament**, traduction avec notes par M. l'abbé Glaire. 1 vol. in-18 relié 88 cts.

**Le saint Evangile ou la vie de notre Seigneur Jesus-Christ**, d'après la Concordance des quatre Evangélistes, texte latin et traduction française avec notes explicatives par M. l'abbé Labatut, Chanoine et supérieur du petit Séminaire d'Agen in-18 136 pages 50 cts relié 75 cts

**Les Harmonies entre le cantique des cantiques et l'apocalypse** par M. l'abbé A. J. B. Duprat, cure diocèse de Moulins 1 vol. in-8 (1891) \$1.25 relié \$1.75

**Les livres saints, et la critique rationaliste, histoire et refutation des objections des incrédules contre les livres saints,** par F. Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice, avec des illustrations d'après les monuments, par M. l'abbé Douillard, 4 forts vol. in-12 \$4.00 reliés \$5.00

**Les Psaumes de David,** traduction nouvelle d'après la Vulgate, avec des notes tirées de Bossuet; par Victor Rendu. Gr. in 32, avec table donnant les psaumes des principaux fêtes de l'année et l'office de la sainte Vierge, relié 60 cts.

**Les Psaumes traduits de l'hébreu en latin,** analysés et annotés en français, avec la Vulgate en regard et l'indication des différences entre les deux versions; par M. Le Hir, in-12. 1.00 relié \$1.25

**Les Psaumes,** traduits et commentés; par l'abbé A. Arnaud, in-32 50 c. relié 75cts.

**Les Psaumes,** traduits en vers français d'après l'ouvrage de M. le Ilir par M. l'abbé Joseph Berlier. 1 vol in 12 38 cts. relié 1.13

**L'Évangile médité** et distribué pour tous les jours de l'année, suivant la concorde des quatre évangélistes; par l'abbé Duquesne, 4 vol in-12 \$2.00 reliés \$3.00

**Manuel biblique,** ou nouveau cours d'Écriture sainte, à l'usage des séminaires et des prêtres dans le ministère; par MM. les abbés Bacuez et Vigouroux, 4 vol. in-12. \$3.50 reliés \$4.50

**Manuale Christianum** in quo continentur 1o Novum Jesu Christi testamentum, vulgatæ editionis juxta exemplar vaticanum 2o officium parvum B. M. Virginis 3o De imitatione Christi libri quatuor. 1 vol in 32 reliure basane grise, tranche rouge 90 cts reliure imitation chagrin noir tranche dorée \$1.25 reliure chagrin noir, tranche dorée \$1.50

**Manuel du Chrétien** contenant les Psaumes, le nouveau testament, l'imitation de N. S. Jésus Christ, précédés de l'ordinaire de la messe, des vêpres et des complies. 1 vol. in-18 reliure basane grise tranche marbrée 75 cts reliure chagrin \$1.50

**Memoriale Biblicum,** historicum, theologicum, oratorium, commentarium Cornelii a Lapide, a Jos. Max. Peronne, 2 vol. in-4 \$8.00 reliés \$9.30

**Memoriale Prædicatorum** seu Synopsis generalis commentarium R. P. Cornelii A Lapide in scripturam sacram, 2 vol. in-4 \$5.00 reliés \$6.20

**Notre voyage aux pays bibliques,** par M. l'abbé E. Le Camus 3 vol. in-12 \$2.63 reliés \$3.38

**Novum Jesu Christi testamentum,** vulgatæ editionis juxta exemplar vaticanum; sola editio cum indicibus locupletissimis et concordantiis. 1 vol. in-32, reliure imitation chagrin noir \$1.25 reliure chagrin noir \$1.50

**Qu'est-ce que la bible,** explication abrégée des écritures par M. l'abbé A. David. 1 vol. in 12 75 cts relié \$1.00

**Salomon, son règne, ses écrits,** par Mgr. Meignan, archevêque de Tours in-8 \$1.88 relié \$2.38

## SCRIPTURAE SACRAE CURSUS

AUCTORIBUS

P. CORNELY, I. KNABENBAUER, FR.  
HUMMELAUER*Aliisque Soc. Iesu presbyteris.*S. P. Leo XIII, ut Sanctitati suæ opus  
hoc dedicaretur, benigne concessit.

TOTIUS OPERIS ADUMBRATIO

TEXTUS SACRI SEU

POLYGLOTTA HEBRAICO-GRAECO-  
LATINA (circa 5 voll.)

II.—LIBRI INTRODUCTRII (circa 5 voll.)

*Prelum reliquit ;*

Historica et critica introductio in utriusque Testamenti Libros sacros.—Praelectiones quas in Germania, in Collegio B. M. V. ad Lacum, et Romae, in Pontificia Universitate Gregoriana, habebat Rudolphus CORNELY, S. I. *Cum approbatione Superiorum*, 3 vol. grd. in-8 \$10.50

Sive.

1.—Introductio generalis, sive de U. T. canonis, textus, interpretationis historia (VIII-752 pp. cum tribus tripartitis tabulis) \$3.00

2.—Introductio specialis in singulos Libros Veteris Testamenti.—*In duos tomos distributa* (VIII-484 et VIII-632 pp.) \$18.00 \$4.50

3.—Introductio specialis in singulos Libros Novi Testamenti (VIII-748 pp.) \$3.00

Sequentur *Tractatus de Sacra Antiquitate et Lexicon Antiquitatum biblicarum, Lexica et Grammat. linguæ hebraicæ graecæ*  
N. T., etc.

## III.—COMMENTARII

A.—VETUS TESTAMENTUM

I. LIBRI HISTORICI (circa 9 voll.)

*Prelum reliquerunt :*

Commentarius in libros Samuel (I et II. regum), auctore Fr. de HUMMELAUER. S. I. 1 vol. grd in-8 (VIII-464 pp.) \$1.88.

Commentarius in lib. Jud. et Ruth. auct. Fr. de HUMMELAUER. S. I. 1 vol. grd in-8 (VIII-416 pp.) \$1.63

*Proxime sequentur :*

Commentarius in III et IV. lib. regum. auct. Fr. de HUMMELAUER, 1 vol.

Commentarius in lib. Paralipomenon, eodem auct. 1 vol.

Commentarius in lib. Jos., eodem auctore 1 vol.

2o LIBRI DIDACTICI (circa 8 voll.)

*Prelum reliquit :*

Commentarius in librum iob, auctore Ios. KNABENBAUER, S. I. 1 vol. grd in-8 (VIII-472 pp.) 1886. \$2.00

Commentarius in L. Ecclesiasticis et in canticum, auctore G. GIETMANN, S. I. 1 vol. grd in-8 (VI-547 pp.) \$2.38

2e LIBRI PROPHETICI (circa 7 voll.)

*Prelum reliquerunt :*

Commentarius in prophetas minores, auctore I. KNABENBAUER. S. I. 2 vol. grd in-8 (VIII-448 et VIII-472 pp.) \$3.75

Commentarius in Isaiam. auct. I. KNABENBAUER, S. I. 2 vol. grd in-8 (VIII-640 et VIII-536 pp.) \$4.63

Commentarius in Jeremiam, auct. I. KNABENBAUER, S. I. 1 vol. grd in-8 (VIII-620 pp.) \$2.63



**Commentarius in Ezechielem,**  
auctore T. KNABENBAUER, S. I. (viii-  
550 pp, cum tabulis) 1 vol. grd.  
in-8. \$2.25

**Commentarius in Daniele:**  
Lamentationes et Baruch, auctore Jos.  
Knabenbauer S. I. 1 vol. grd in-8 (524  
pp.) \$2.13

**B.—NOVUM TESTAMENTUM**

1o LIBRI HISTORICI (circa 5 voll.)

2o LIBRI DIDACTICI (circa 5 voll.)

*Præsum relequit.*

**Commentarius in S. Pauli prio-**  
**rem epistolam ad Corinthios,** auct.  
R. CORNELY, 1 vol. grd in-8 (536  
pp.) \$2.38

3o LIBER PROPHETICUS (1 vol.)

*Excerpta.*

**Historicæ, et criticæ introduc-**  
**tionis in utriusque, Testamenti libros**  
**Sacros COMPENDIUM, seminariorum**  
**usui accommodatum,** R. CORNELY, S.  
J, ex Pontificia universitate gregoria-  
na Fort volume grd in-8 \$2.25

**Analyses librorum sacrorum novi**  
**testamenti quas ex sua "Introduc-**  
**tione speciali in Novum"** excerptis et  
complevit R. CORNELY, S. I. 1 vol.  
grd in-8 50cts

**Scripturæ sacræ cursus com-**  
**pletus,** ex commentariis omnium per-  
fectissimis ubique habitis, et a magna  
parte episcoporum necnon theologo-  
rum Europæ catholicæ, universim ad  
hoc interrogatorum, designatis, unice  
conflatus Plurimus annotantibus pres-  
byteris ad Docendos Levitas, ascen-  
dosve populos alto positis accurate,  
J. P. Migne, 28 vol. in-4 \$30 reliés  
\$46.80

**S Thomæ Aquinatis doctoris**  
**angelicæ; expositio continua super**  
**Quatuor Evangelistas,** ex latinis et  
græcis auctoribus, ac præsertim ex  
Patrum sententiis et glossis miro arti-  
ficio quasi uno tenore contextuque  
confata simul ac Catena Aurea, Jus-  
tissimo Titulo nuncupata, nunc vero  
tamen ab innumeris et enormibus  
mendis aliarum editionum emendata;  
locorum indicibus antæ falsis vel im-  
perfectis expurgata; novis additamen-  
tis: marginibus, et ornamentis aucta;  
ut singulis Evangelistis præfixa præ-  
fatio plenius in licabit, per P. R. F.  
Joannem Nicolai, ex eodem ordine Fr.  
Prædical. doct. theologum Parisien-  
sem, et in magno conventu Paresiensi  
S. Jacobi nuncupato primarium theol.  
professorem ac studii regentem 3 vol.  
in-8 \$4.00 reliés \$5.50

**Trésors (les) de Cornélius à La-**  
**pide,** extraits de ses commentaires sur  
l'Écriture sainte, à l'usage des prê-  
dicateurs, des communautés religieuses  
et des familles; par l'abbé Barbier,  
4 vol. in-8 \$8.00 reliés. \$10.00

**Quelques règles canoniques sur la conduite spiri-**  
**tuelle des religieux, par un prêtre du diocèse. Deuxième**  
**édition. Prix.....** 25 cts

# LE CLOCHER D'HARFLEUR

A M. LUCIEN OZANEAUX

(Suite)

VI

LE MESSAGER DU DUC.

L'hiver se passa assez paisiblement au château de Templeuve. Catherine se faisait aimer et craindre à la fois par ses grandes charités et l'ordre parfait qu'elle maintenait dans ses domaines. Tous subissaient son joug et le trouvaient léger, tous, hors Raoul, qui, au lieu de s'appliquer, comme sa sœur l'eût souhaité, à acquérir les talents convenables à son rang, ne songeait qu'à chasser et à faire bonne chère avec quelques amis qu'il s'était faits à Bruges et aux environs.

Catherine vivait très retirée, prenait des leçons du chapelain, surveillait ses domestiques et ne sortait du château que pour visiter les malades et les affligés en compagnie de sa nourrice. Elle avait aussi de fréquentes conférences avec Pierre de Graville, et la curieuse Jacqueline l'entendit un jour dire à celui-ci " Dès que l'on pourra prendre la mer sans trop de danger, nous partirons."

Or, au commencement du carême, Catherine était un matin occupée à distribuer des quenouillées de lin et à donner la tâche à ses servantes, lorsque le son du cor l'avertit qu'un hôte inattendu arrivait au château. Jacqueline s'élança à la fenêtre et s'écria : " Voici un messager de monseigneur le duc ; il est escorté de plusieurs valets. Je reconnais la livrée de Bourgogne. Vite, il faut que mademoiselle s'habille ! "

Pierre de Graville entra un instant après, et vint annoncer qu'un messager, porteur d'une lettre de Son Altesse le bon duc Philippe, demandait à être reçu par la dame de Templeuve.

Les chambrières se hâtèrent de mettre à Catherine un surcot de velours bordé de menu vair et un heurtoir de brocart d'argent, puis elle alla s'asseoir sous le dais, dans la grande salle, ayant à sa gauche son jeune frère, et, plus bas, le chapelain, Pierre de Graville, Mahaut et le reste de sa maison.

Un messager d'armes, vêtu de velours rouge et portant, brodées sur ses vêtements, les armoiries ducales, entra, mit un genou en terre et présenta à la jeune comtesse de Templeuve la mission de son seigneur suzerain. C'était une feuille de parchemin pliée en quatre, entourée d'un épais lien de soie retenu par le sceau qui portait l'empreinte des armoiries compliquées de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, comte de Flandre et de Hainaut, duc de Brabant, etc., etc.

Catherine remercia l'envoyé du prince, l'invita à aller se reposer et prendre quelques rafraîchissements dans l'appartement des hôtes, et passa dans le sien pour lire la lettre du duc. Le chapelain vint à son aide, car, bien qu'elle eût appris à lire, Catherine n'était guère au fait des formules en usage à la cour, et certains mots de la lettre étaient pour elle tout à fait nouveaux.

Philippe le Bon commençait par assurer la nouvelle châtelaine de Templeuve de toute sa bienveillance, puis il exprimait son étonnement de ce qu'elle ne fût pas encore venue lui rendre foi et hommage et recevoir de lui l'investiture de ses domaines. Il la prévenait qu'il tiendrait cour plénière à Gand, aux fêtes de Pâques, et désirait l'y voir venir. Et il ajoutait : " Comme il ne convient pas de laisser sans protection si jeune et si belle damoiselle, j'ai fait choix pour vous, très aimée et féale comtesse, d'un digne et vaillant époux que je compte vous présenter. Il a nom messire Gauthier de Chambertin, riche homme et brave chevalier. S'il a l'heur de vous agréer, nous ferons vos noces à Gand, et madame la duchesse de Bourgogne vous tiendra lieu de mère. Et sur ce, et priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde, je demeure votre affectionné seigneur. " PHILIPPE. "

" Vive le noble duc ! " s'écria Raoul en jettant son chaperon en l'air. " Nous irons à la noce ! Je verrai la cour ; nous allons bien nous amuser ! "

Catherine pria son frère d'aller tenir compagnie au messager. Raoul y courut avec empressement, afin de lui demander comment on s'habillait pour aller à la cour, si le duc montait bien à cheval, et autres renseignements de cette importance. Dès qu'il fut sorti, Catherine, se tournant vers le chapelain, lui dit : " Le sire de Chambertin est donc venu à mon insu à Templeuve, mon père, puisqu'il me demande en mariage ? "

" Jamais, mademoiselle, ce seigneur bourguignon n'est venu réans, mais il connaît votre état de fortune et votre bonne renommée. D'ailleurs, il suffit que le duc vous ait désignée à lui. Son Altesse veille à ce que les riches héritières de ses Etats ne prennent maris que de sa main. "

" Je comprends, " dit Catherine, " on épouse le domaine : la mariée n'est que l'accessoire, et c'est encore heureux qu'on la prévienne. Veuillez, mon révérend père, écrire ma réponse au duc. Assurez-le de mon respect, de mon obéissance, demandez-lui un délai. Dites à Son Altesse que mon deuil et un vœu de pèlerinage que j'ai fait m'obligent à ne paraître à sa cour que cet automne, à la Saint Michel. A cette époque je serai aux ordres de mon seigneur suzerain. Ne dites pas un mot du sire de Chambertin. Vous me lirez votre lettre, mon père, et je la signerai. "

" Avez-vous bien pensé à ce que vous me dites, mademoiselle ! Il ne fait pas bon mécontenter les princes. Notre duc est peu habitué à attendre, et vous risquez de perdre ses bonnes grâces. "

" J'espère risquer bien autre chose avant peu, " dit Catherine ; " mais ne vous inquiétez pas, mon père : un prince de la maison de France, un loyal chevalier comme est le duc, ne peut presser une fille noble au point de lui refuser six mois de répit. "

Elle se leva, faisant signe à Pierre de Graville, elle l'emmena dans la salle voisine : " Ai je bien répondu au duc à la mode de Normandie ? " lui dit-elle.

" Certes, oui, " dit Pierre, " mais que comptez-vous faire ? "

" Au lieu de partir dans un mois, il faut partir demain matin. "

dit-elle. " Si le duc m'envoie un nouveau message, Raoul le recevra. Je vais mettre ordre à tout, et confier mon frère au bon chapelain. Je veux revoir Harfleur et tenter sa délivrance. Ensuite nous verrons ce qu'il plaira à Dieu de faire de moi."

## VII

## EN MER.

Les vents d'équinoxe agitaient la mer, et l'on était à l'époque où la navigation est le plus difficile. A force d'argent, Catherine avait cependant décidé le patron d'une nef d'Ostende à la conduire au port d'Harfleur. Pierre de Graville obtint un sauf-conduit du gouverneur d'Ostende, allié de la famille de Templeuve : il prépara les objets nécessaires à l'exécution de ses projets, et s'embarqua vers la fin de mars avec Catherine et Mahaut.

L'intention de Catherine était de s'arrêter deux ou trois jours à Pourville et d'aller revoir la ferme où s'était passées pour elle tant de paisibles années. Romain était bien triste et bien seul depuis la mort de sa femme et le départ de ses enfants adoptifs. Son fils se conduisait mal, et Catherine désirait offrir à son bienfaiteur un asile à Templeuve et les consolations et les soins de l'amitié. Mais le vent venait du sud-est ; une mer furieuse bondissait sur les récifs de la côte, et les marins déclarèrent qu'il était impossible d'aborder.

Le navire passa rapidement devant Pourville, et c'est à peine si, un peu avant de doubler le cap d'Ailly, Catherine eut le temps de saluer le clocher à toiture de pierre de la petite église de Varangeville. " A son ombre," se dit-elle, " dort celle qui fut une mère pour moi, et, sous ces flots, les Anglais ont fait disparaître le seul être que m'aimât uniquement, le seul qui eût peut-être fait oublier à la fille de Robert d'Estouteville et son nom et sa patrie. Sous les tranquilles ombrages de Varangeville j'aurais vécu ignorée, laissant à Raoul le soin de venger mon père. Mais il ne faut pas regarder en arrière : ma mission ne m'a été que trop clairement dévoilée. Souffle, vent qui m'emportes loin des rivages aimés ; mène-moi vite au but où j'aspire. Quand je l'aurai atteint, c'est vers les plages célestes que je tournerai mes regards."

Appuyée au bord de la nef, Catherine pleurait. Pierre s'approcha d'elle : " Consolez-vous, chère damoiselle," lui dit-il ; " en revenant d'Harfleur nous nous arrêterons ici. La saison sera plus favorable."

Mais Catherine resta sur le pont tant qu'elle put apercevoir les falaises de Varangeville, et lorsque, cachées par le cap d'Ailly, elles disparurent à ses yeux, un secret présentiment l'avertit qu'elle ne les verrait plus.

La traversée fut rapide et, le sixième jour après son départ, la nef flamande entra dans la baie que forme l'embouchure de la Seine et que commandaient alors, au sud, la petite ville de Honfleur située au pied du promontoire de Notre Dame de Grâce, et, au nord, la cité d'Harfleur, souverain port de Normandie.

Houffleur, tant de fois pris et repris, était alors au pouvoir des Français, et la bannière fleurdelisée flottait sur le donjon du petit château fort, situé à l'entrée du port.

Pierre fit jeter l'ancre devant Houffleur et hisser le pavillon flamand; puis il donna le signal accoutumé pour demander un pilote, et bientôt celui-ci sortit du port dans une barque à rames, et vint accoster le bâtiment.

Pierre de Gravelle donna une généreuse gratification au pilote et lui dit: " Nous ne désirons pas entrer dans le port, maître pilote, mais nous voudrions obtenir la permission de monter à Notre-Dame de Grâce. Je vous prie d'aller la demander pour nous au gouverneur d'Houffleur."

" Vous n'avez pas besoin d'une permission spéciale pour cela, messire," dit le pilote, " le petit domaine de Notre-Dame de Grâce est un terrain neutre où les pèlerins de toute nation peuvent aborder, pourvu qu'ils soient sans armes et n'y séjournent pas plus de vingt-quatre heures. Je vous avertis, par exemple, que nous avons là-haut un certain nombre d'hommes d'armes qui sauront bien vous empêcher, si l'envie vous en prenait, de faire des signaux à nos maudits voisins, les Anglais d'Harfleur. Que ne sont-ils à tous les diables!"

" Je m'associe de tout cœur à ce souhait charitable," dit Pierre. " Tenez, voici pour boire à la confusion des Anglais."

"Grand merci," dit le pilote, " et puissent tous les Flamands et Bourguignons être tels que vous, messire!"

Il rembarqua. Pierre de Gravelle fit mettre le canot à la mer et aborda bientôt avec ses deux compagnes au pied de la côte de Grâce. Tandis que les rameurs flamands amarraient la barque sur la grève, les trois pèlerins, ôtant leurs chaussures, commencèrent à gravir, nu-pieds, le chemin qui serpentait sur la falaise verdoyante et couverte de beaux arbres. Tous trois priaient en silence. Arrivé au premier détour du chemin, Pierre s'arrêta, et, étendant la main vers le rivage opposé, dit à Catherine: " Regardez là bas! Voici le clocher d'Harfleur!"

Catherine tomba à genoux, et Mahaut s'écria en pleurant:

" Seigneur, mon Dieu, le voilà! — C'est le pays! Oh! qui m'eût dit que je le reverrais!"

Le vieux chapelain de Grâce venait de dire les vêpres dans la chapelle remplie d'ex-voto appendus aux murs et à la voûte. Les quelques femmes de pêcheurs qui avaient assisté à l'office du soir sortaient de l'église, et, avant de redescendre dans leurs demeures, jetaient un anxieux regard vers l'horizon. La mer était semée de ces grosses taches produites par l'écume des vagues, et que les marins appellent des moutons. C'était l'indice d'une tempête en haute mer, et le soleil descendait rapidement vers l'Océan, tandis qu'un épais rideau de brume s'élevait des flots et menaçait de le cacher bientôt.

Pierre et Mahaut sortirent de l'église, et Catherine pria le chapelain de l'entendre en confession. Tout d'abord elle se nomma, et le vieux prêtre, tressaillant, s'écria: " Catherine d'Estou-

teville ! C'est moi qui vous ai baptisé ! Ah ! que je suis heureux de vous savoir encore de monde, ma pauvre enfant ! J'étais curé d'Harfleur jadis, et, après un long exil à Calais, je suis revenu ici, et l'évêque de Lisieux a bien voulu me donner la chapellenie de Grâce. Dites-moi, ma fille, qu'est devenu votre petit frère ? Je l'avais baptisé aussi, le pauvre enfant, le jour même où je donnai le viatique à sa mère mourante, le jour de la reddition d'Harfleur ! *Dies iræ Dies illa !* "

Et le vieux prêtre oubliait de confesser Catherine, et se laissait aller aux douloureux souvenirs du passé. Ils s'entretenaient longtemps ; et Catherine lui fit ses adieux. " J'espère vous revoir," dit le chapelain " j'espère retourner dans ma chère église d'Harfleur. Tous les jours, je la béni d'ici, et elle m'apparaît comme la porte du ciel. J'y voudrais retourner avant de quitter ce monde, et y bénir votre mariage, ma fille. Oh ! le joyeux carillon que sonneraient alors mes cloches, mes belles cloches que j'aimais tant ! Quand le vent souffle du nord, je les entends encore, et je dis à Notre-Dame : " Ne me laissez pas mourir exilé, ô vous qui avez connu les douleurs de l'exil et les joies du retour, douce Vierge, nuage léger qui avez rapporté d'Égypte le divin Enfant ! "

Pierre de Gravelle, inquiet de voir la nuit s'approcher, vint avertir sa jeune maîtresse qu'il était temps de regagner le vaisseau. " Il serait trop tard pour entrer ce soir au port d'Harfleur," dit-il, " nous serons obligés de passer la nuit à bord. "

Catherine prit congé du chapelain, et celui-ci, un quart d'heure après, vit le canot quitter le rivage et accoster la nef ancrée dans la baie. Il rentra alors, non sans avoir prié Notre-Dame de Grâce, afin qu'elle protégeât les voyageurs. Le lendemain, dès l'aube, le bon chapelain fatigua ses yeux pour chercher dans la brume si le petit bâtiment était encore là. Et il le vit déployer ses voiles blanches et entrer heureusement dans le port d'Harfleur.

## VIII

### SUR LA TOUR DU PORT.

Quinze jours, après par une belle matinée d'avril, sir John Foxter, écuyer du gouverneur d'Harfleur alors absent, et qui en remplissait les fonctions depuis un mois, se promenait sur la plate-forme crénelée d'une tour qui commandait l'entrée du port d'Harfleur.

Sir John était un bon vivant, très brave à la guerre, mais qui, une fois descendu de son cheval de bataille et débarrassé de son armure, ne songeait plus qu'à prendre ses aises. Les affaires et les tracasseries d'un gouverneur lui paraissaient insupportables, et il s'en déchargeait volontiers sur un jeune capitaine d'archers, son cousin, homme actif, ambitieux, et dont l'esprit inquiet était toujours en quête d'occupation.

Ennuyé de sa solitude, sir John se pencha sur les créneaux et regarda le quai. C'était l'heure de la marée basse, les marins se reposaient, et quelques archers s'exerçaient à tirer la cible sur le quai. Leur capitaine les stimulait, accablant de moqueries les maladroits, et louant à haute voix ceux qui touchaient le but.

Sir John se lassa bientôt de ce spectacle, et, appelant le capitaine d'une voix de stentor, il lui cria : "Cousin Ralph ! faites monter ici du vin et venez me parler."

Ralph se hâta d'obéir et parut bientôt sur la plate-forme, suivi d'un valet qui portait deux flacons de vin de Guyenne, deux verres et quelques pâtisseries. Il posa le tout sur un banc et redescendit.

Sir John passait une grande partie de la journée sur cette tour. Elle lui servait d'observatoire. Grâce à sa vue perçante, il voyait de là tout ce qui se passait dans le port et la ville et sur les remparts. Cela lui évitait la peine de faire des rondes, et il prenait souvent plaisir à se montrer, grâce à cette surveillance aérienne, mieux informé que Ralph qui parcourait jour et nuit toutes les rues et les quais d'Harfleur.

Ce souverain port de Normandie, qui, du temps de Philippe-Auguste, avait pu abriter quinze cents vaisseaux, était alors en pleine décadence. Une ville ne se repeuple aisément que lorsque le prince qui s'en est emparé et en a chassé les habitants offre à ceux qui voudront les remplacer de grands avantages, tels qu'exemptions d'impôts, nouvelles franchises et nouveaux privilèges, etc. Il n'en n'était pas ainsi. Les vainqueurs d'Harfleur avaient été impitoyables. Non contents d'avoir brûlé sur la place publique tous les titres et papiers de famille des habitants, ils avaient enlevé au petit nombre de ceux qui étaient restés ou revenus le droit d'héritage et de propriété. Ils accablaient d'impôts et de vexations quiconque venait s'établir dans Harfleur. Aussi l'herbe croissait dans les rues, la vase envahissait le port, les maisons fermées et tombant en ruines devenaient de plus en plus nombreuses, et les quelques familles anglaises obligées d'habiter cette malheureuse ville en déclaraient le séjour aussi triste que malsain.

"A votre santé, cousin Ralph !" dit sir John en remplissant les verres.

"A la votre, cousin John !" fit celui-ci ; "ce n'est pas qu'elle m'inquiète, car vous êtes plus beau garçon que jamais, et votre visage est vermeil comme celui de la belle Flamande que vous savez !"

"Taisez-vous ! vil flatteur !" dit sir John évidemment charmé du compliment. "si je suis bien portant, ce n'est pas faute de m'ennuyer. Quelle vilaine prison que cette ville-ci ! Notre gouverneur aurait bien dû rester à son poste, et m'envoyer à sa place vers le duc de Bedford. Savez-vous que cela m'eût fort arrangé ?"

"Je n'en doute pas," dit Ralph, "mais cela en eût dérangé d'autres. Ce marchand flamand ou bourguignon, ou peut-être ni l'un ni l'autre, n'eût pas obtenu de lord Somersset ce que vous lui avez accordé si aisément."

"Que voulez-vous dire ?" s'écria sir John, "et qu'ai-je accordé de si important à l'armurier d'Ostende ?"

"Vous l'avez fait bourgeois d'Harfleur," reprit Ralph, "en lui permettant d'acheter une maison confisquée, et d'ouvrir boutique. Il n'est pas sujet du roi d'Angleterre, il se dit Flamand, et, après

« Et qui vous dit que je l'ai accordé pour rien ? » dit John. « Ce Flamand est un qui sait vivre. Il m'a fait présent de la dague que voici. En connaissez-vous une plus belle ? » Et il lui montra une dague niellée d'un travail extrêmement précieux.

« C'est une belle pièce, » dit Ralph en la tirant du fourreau. « Si les armes qu'il mettra en vente quand il ouvrira sa boutique sont aussi bien ouvrées que celle-ci, elles trouveront chalands. »

« D'ailleurs, » reprit sir John, « nous avions grand besoin d'un armurier ici. Cet homme fait construire une forge, il va faire venir de bon ouvriers, et nous n'aurons plus besoin d'envoyer nos cuirasses et nos cottes de mailles à Rouen, dès qu'un horizon les endommage. Vous voyez donc bien, Ralph, que j'ai parfaitement bien fait de laisser le Flamand s'installer à Harfleur. Allons, buvez un coup, et avouez que je gouverne bien. »

« Tout cela est bel et bon, cousin, » dit Ralph, « mais il n'en est pas moins vrai que ces gens-là m'inspirent des soupçons. Il faut être sur nos gardes ici. Nous sommes détestés : la garnison est peu nombreuse, et il faut nous méfier des surprises. »

« Et quelle surprise y a-t-il à craindre ? » dit sir John. « Toute la rive droite du fleuve est à nous. Les environs sont tranquilles, la ville bien fortifiée. D'ici, je vois toute la ligne des remparts et toute l'étendue de la baie. Les Français ont beau pavoiser leur pigeonnier d'Honfleur et leurs chétives petites barques, pas une mouette ne peut sortir du port sans que j'en la voie. Le peuple, ici, est désarmé. Je défie qu'on trouve une épée dans la ville, hors celles de nos hommes d'armes. L'armurier n'en vendra qu'aux Anglais. C'est convenu. Je dors avec les clefs des portes sous mon oreiller. Qui diantre voulez-vous qui nous surprenne ? »

« Je vous dis et je vous répète, » reprit Ralph, « qu'il faut se méfier. J'ai vu l'autre jour quelque chose de suspect. Vous connaissez bien le nouveau sonneur de l'église, ce vieux Garnier, dont le fils Jean sert parmi mes archers, et fort à contre-cœur, bien qu'il tire à merveille ? »

« Oui, » dit sir John, « je connais ce sonneur. N'est-ce pas un grand vieillard courbé, triste, l'air sombre comme la nuit ? Quand il sonne la cloche, il me semble voir la mort en personne donnant le signal de l'enterrement du genre humain. »

« C'est cela ! » dit Ralph, « eh bien ! écoutez ce que je vais vous dire.—Le lendemain même du jour où cette famille flamande était arrivée ici, je faisais une ronde un peu avant le lever du soleil. Je vis sortir de l'hôtellerie la fille de l'armurier flamand. La bonne femme qui se dit sa mère la suivait. Elles étaient toutes deux enveloppées de leurs mantes à capuchon, mais pas si bien cependant que je ne visse les beaux yeux noirs et la ravissante figure de la jeune fille. »

« Et vous en êtes devenu passionné, mon cousin, » dit sir John ; « je devine le reste et je bois à vos noces ! »

« Mais non, mais non ! » s'écria Ralph impatienté. « Je veux vous parler de choses sérieuses. Écoutez-moi raisonnablement. »



“ Que le ciel vous bénisse, mon sérieux cousin,” dit sir John, “ je vous dis que je meurs d'ennui, et vous allez me parler raison pour m'achever ! Allons, continuez ; je vous écoute.”

Il croisa les jambes, s'appuya le dos, et se mit à tourner ses pouces en bâillant démesurément.

Sans se laisser déconcerter, Ralph continua son récit.

“ Or donc, les deux femmes se dirigèrent vers l'église, et je les suivis. A quelque distance, je pris une ruelle pour arriver avant elles, et je me postai derrière un pilier. Le vieux sonneur tirait déjà la corde des cloches, qui pend, comme vous savez, au près du bénitier. Il sonnait la première messe à tour de bras, comme toujours. J'étais seul dans l'église. Les deux femmes entrèrent et prirent de l'eau bénite. Tout à coup, la vieille s'avança vers le sonneur, l'appela par son nom d'une voix étouffée, et, ouvrant les bras, tomba évanouie. Sa compagne la releva, et le sonneur, pâle et tremblant, l'embrassa en l'appelant sa chère Mahaut, tandis que la jeune fille lui jetait de l'eau bénite au visage pour la ranimer. La femme évanouie rouvrit les yeux et voulut parler, mais le sonneur, m'apercevant, se hâta de lui imposer silence, et, la prenant chacun un bras, ils l'emmenèrent à l'hôtellerie.

“ J'allais les suivre, lorsque la jeune fille, se retournant, me dit : “ Nous n'avons pas besoin de vous, sire Anglais, laissez-nous,” et me fit signe de m'éloigner avec un air !..... Ecoutez, j'ai vu la reine Isabeau de Bavière, madame Catherine de France, reine d'Angleterre, la duchesse de Bedford, et bien d'autres grandes dames, et jamais, non jamais, je n'ai vu air pareil à une femme. Vous me connaissez, John, vous savez que je suis loin d'être timide, eh bien ! je m'en allai comme un varlet pris en faute. Que dites-vous de cela ? ”

“ Je dis,” reprit John, “ que les beaux yeux de la Flamande vous ont mis la tête à l'envers, cousin Ralph, et je bois à vos noces ! ”

“ Peste soit de vos imaginations ! ” s'écria Ralph.

“ Et peste soit de vos commérages ! ” riposta John. Vous écoutez bientôt aux portes comme les chambrrières. Est-ce un rôle digne d'un gentilhomme que d'espionner de pauvres femmes qui vont à la messe, et de se cacher comme un voleur ? Qu'est-ce que cela nous fait que cette bonne femme connaisse le sonneur, qu'elle se trouve mal ou qu'elle se trouve bien, et ceci, et cela ? Fi ! cousin Ralph, vous devriez avoir honte ! ”

“ La dague du Flamand lui a assuré vos bonnes grâces,” dit Ralph vexé.

“ Et vous voudriez le tracasser pour qu'il vous fit aussi un présent,” dit John, “ mais je ne le permettrai pas.”

“ Quand lord Somerset reviendra..... ! ” dit Ralph.

“ Quand lord Somerset reviendra,” interrompit John, “ je le prierai de me débarrasser de votre présence, sir Impertinent.”

“ Il n'est pas besoin de lui pour cela, sir Malappris ! ” dit Ralph et, tournant brusquement le dos à son cousin, il s'en alla de fort mauvaise humeur

(à suivre.)